



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

## **RAPPORT DE JURY**

# **CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE, METIERS DU BOIS, SPECIALITE EBENISTE**

**SESSION 2023**

<b>I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES .....</b>	<b>3</b>
A. Épreuves d’admissibilité .....	3
B. Épreuves d’admission .....	3
<b>II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE .....</b>	<b>3</b>
<b>III. LE JURY.....</b>	<b>4</b>
A. La composition du jury .....	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage .....	4
<b>IV. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE .....</b>	<b>4</b>
A. L’ÉPREUVE OU LES ÉPREUVES D’ADMISSIBILITÉ.....	4
1) L’épreuve écrite.....	4
2) Les épreuves orales.....	5
B. L’ÉPREUVE OU LES ÉPREUVES D’ADMISSION .....	5
1) L’épreuve de dessin.....	5
2) L’épreuve pratique .....	5
C. REMARQUES GÉNÉRALES LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>V. LES STATISTIQUES .....</b>	<b>5</b>

## I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

### A. Épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité :

« (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes), L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes), L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité ou des étapes de production. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

### B. Épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté du 26 février 2014 mentionné précédemment définit la phase d'admission comme suit :

« La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

— la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité ou aux étapes de production, assortie d'un coefficient 4 ; et

— pour certains métiers ou certaines spécialités ou étapes de production, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

## II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 13 juin au 18 juillet 2023
Dates des épreuves d'admissibilité	Les 11 septembre, 5 et 6 octobre 2023
Date de la réunion d'admissibilité	Le 12 octobre 2023
Dates des épreuves d'admission	Du 21 au 24 novembre 2023
Date de la réunion d'admission	Le 27 novembre 2023

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

### **III. LE JURY**

#### **A. La composition du jury**

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

##### Présidente :

Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS, conservatrice en chef du patrimoine, mobilier-textiles-légende napoléonienne, musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau.

##### Membres :

- Monsieur Loïc CHAHORY, technicien d'art de classe normale, ébéniste restaurateur de mobilier et objets d'art, direction du patrimoine et des collections, château de Fontainebleau ;
- Monsieur Cyriaque CROSNIER-LECONTE, technicien d'art de classe normale, ébéniste, direction des ateliers d'art et de la présentation des collections, atelier menuiserie, musée du Louvre ;
- Monsieur Philippe CUCINIELLO, technicien d'art de classe exceptionnelle, ébéniste restaurateur, département des ateliers muséographiques, château de Versailles ;
- Monsieur Frédéric LEBLANC, chef de travaux d'art, ébéniste restaurateur de mobilier, département restauration, centre de recherche et de restauration des musées de France.

#### **B. La formation du jury et la réunion de cadrage**

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

### **IV. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE**

#### **A. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

##### **1) L'épreuve écrite**

A l'exception de quelques copies, il a été constaté que le plan de l'énoncé du sujet avait peu été respecté. De même, de façon générale, force est de constater une certaine faiblesse rédactionnelle, avec un déséquilibre des parties et l'absence de conclusion. La description technique demandée était en général pauvre et superficielle, marquée par un déficit patent de vocabulaire.

## 2) Les épreuves orales

Plusieurs candidats ont brillamment passé cette épreuve et ont fait montre d'une bonne connaissance des styles et des techniques, avec une bonne gestion du temps de parole et un discours clair et organisé. A cela, il faut noter une grande disparité de connaissances parmi les candidats, parfois trop scolaires et démontant parfois un manque de curiosité sur le métier et son histoire ainsi qu'à son vocabulaire.

## B. LES EPREUVES D'ADMISSION

### 1) L'épreuve de dessin

On observe en règle générale une mauvaise répartition des vues avec une faiblesse technique importante et une méconnaissance frappante dans la construction du mobilier (assemblage, tirette, tiroir et clef...). De même, une absence de méthodologie du dessin a entraîné une mauvaise priorisation des différents éléments à présenter. Plusieurs plans n'étaient juste qu'amorcés. Certains même n'ont pas respecté les cotes données. Comme aucun dessin n'était abouti, aucun n'aurait donc pu être exploitable en atelier.

### 2) L'épreuve pratique

L'équerrage des différentes pièces réalisées n'a que très rarement été respecté, il en va de même pour la masse hexagonale. L'assemblage à queue d'aronde n'a pas été ajusté et n'a pas rempli son rôle de serrage (beaucoup de jeu, mauvaise finition, arasement déficient). La courbe du pied a été respectée par tous les candidats mais certains ont provoqué des ruptures dans les lignes du pied lors du chantournage. De manière générale, une mauvaise mise en œuvre de placage a provoqué un glissement de celui-ci lors du collage. La finition n'a pas été achevée (ponçage, filets de non raccords...), due à une mauvaise gestion du temps. En conclusion, aucune pièce n'aurait pu être présentable à un client.

Enfin, globalement, il faut remarquer que les candidats ont utilisé du matériel non approprié. Il est dommage que les quelques excellents résultats des oraux n'aient pas trouvé leur écho dans les résultats des épreuves pratiques.

## V. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 5 (3 en externes et 2 en internes)

Concours externe

			Admissibilité		Admission	
	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	7	7	4	4	4	1
Hommes	5	5	4	3	3	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

Nombre de désistements : 4

Seuil d'admissibilité : 11,2 sur 20.

Amplitude des notes : de 2,8 à 17 sur 20.

Amplitude des notes des épreuves pratiques : de 3,5 à 12 sur 20.  
Seuil d'admission : 11,4 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 25 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 25 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 37,5 %

Concours interne

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	2	1	0	0	0	0
Hommes	2	2	2	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Nombre de désistements : 2

Seuil d'admissibilité : 11,2 sur 20.  
Amplitude des notes : de 3,2 à 7,8 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 0 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 0 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 0 %

Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS  
Présidente du jury